



Déléguée du personnel syndiquée

Par **lollotte**, le **07/12/2014** à **18:33**

bonjour,
je suis actuellement en mi temps thérapeutique. je voulais savoir si je pouvais me présentée aux élections des déléguées du personnels en sachant que je suis syndiquée. que doit je faire par rapport a mes horaires de mi temps? merci par avance.

Par **P.M.**, le **07/12/2014** à **21:18**

Bonjour,
Il n'est pas obligatoire pour une candidate aux élections professionnelles d'être syndiquée mais ce n'est pas interdit non plus...
De toute façon, les salariées à temps partiel peuvent se présenter dans les mêmes conditions qu'un temps complet en choisissant une seule entreprise lorsqu'il y a cumul d'emplois...

Par **janus2fr**, le **08/12/2014** à **07:58**

Bonjour,
Vous dites "être syndiquée", mais vous avez deux possibilités pour ces élections.
Soit vous présenter vous-même, comme n'importe quel autre candidat mais seulement au second tour.
Soit vous faire présenter par votre syndicat sur sa liste au premier tour.
Dans ce second cas, votre syndicat est à même de répondre à toutes vos questions...